

A la suite de la réunion qui s'est tenue ce 6 mai 2020 avec le Président, le Vice-Président et le Directeur de greffe du Conseil de prud'hommes, vous trouverez ci-après des informations complémentaires concernant les conditions de reprise de la juridiction à compter du 11 mai 2020 :

❖ **ADMINISTRATIF :**

-du 11 au 20 mai un n° de téléphone dédié aux avocats, lundi 11 et mardi 12 aux heures d'ouverture, puis 2 jours par semaine l'AM : **05.62.30.55.85** ;

Il est précisé à ce titre que le greffe ne disposera peut-être pas à l'instant T, de toutes les informations utiles dans tous les dossiers, nombre de ces derniers étant en cours de traitement (date de renvois notamment).

-Un agent de sécurité sur place du 11 au 20 mai pour réguler le flux à l'entrée des locaux de la juridiction ;

-Mise en place d'un plexi dans la salle de BCO pour la tenue des audiences ;

-Mise en place de marquage au sol.

✓ Dans le cadre de la reprise des audiences référés et BJ à venir :

-Neutralisation de sièges dans les salles d'audience (marquage).

-Dépôt des dossiers dans un chariot dédié à l'issue des audiences.

❖ **AUDIENCES :**

- Limiter dans la mesure du possible et dans un premier temps la présence des clients aux audiences ;

-Reprise des audiences de référé le 15 mai 2020 avec dépôt possible des dossiers, préconisés et à la discrétion des Présidents des bureaux de référés ;

-Reprise des BCO à partir de la semaine du 18 mai 2020 avec sur les semaines suivantes un retour au rythme normal ;

-Volonté de reprendre les BJ mais le Conseil reste dans l'attente d'avoir connaissance des greffiers et greffières présents pour tenir les audiences fixées. Des précisions sur ce point pourront intervenir la semaine prochaine ;

- Audiences de MEE sans présentiel, par envoi de MAIL à la section concernée avec **précisions impératives des n° RG, section et chambre sur le courriel adressé :**

agriculture.cph-toulouse@justice.fr

ad.cph-toulouse@justice.fr

commerce01.cph-toulouse@justice.fr

commerce02.cph-toulouse@justice.fr

encadrement.cph-toulouse@justice.fr

referes.cph-toulouse@justice.fr

departage.cph-toulouse@justice.fr

Durant la période de crise une réponse automatique avait été mise en place sur ces boites mails. Elle sera peut-être maintenue pour certaines, quelques jours, mais, nonobstant, toutes les demandes seront traitées.

-Création de BJ supplémentaires **section commerce** :

- **Chambre 1** : 08/07/2020 9h (présidence employeur), 14 ou 16 /09/2020 9h (présidence salarié)
 - **Chambre 2** : 21/09/2020 9h (présidence employeur), 30/09/2020 9 h (présidence salarié).
- Confirmation de l'envoi à l'Ordre du rôle annoté portant les dates de renvois des audiences non tenues pour les sections Encadrement et Commerce, à charge pour l'Ordre de le diffuser aux Confrères.

Il est enfin rappelé que pour permettre une reprise d'activité dans les meilleures conditions possible pour tous, il est impératif de respecter strictement les dispositifs sanitaires mis en place et les gestes barrières.

Des informations complémentaires concernant la reprise d'activité seront communiquées progressivement à l'Ordre qui les transmettra en suivant au plus tôt aux Confrères (contact possible le 13 mai prochain).